



**PAR COURRIEL**

Montréal, le 25 avril 2022

**Objet : Votre demande d'accès à l'information  
N/D 032 142 000 / 2022-2023-003D**

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 12 avril dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

« *Les statistiques sur la consommation des gens de la Gaspésie* ».

- *Catégorie des produits consommés. Exemple: Vin %, Spiritueux %, Liqueurs %, cidre %, Prêt-à-boire %, etc.,*
- *Sortes de spiritueux consommés. Exemple: Vodka %, Gin %, Whiskey %, Rhum %, Brandy %, Cognac%, etc.,*
- *Volume de spiritueux consommés Exemple : Vodka (x)bouteille ou litre, Gin (x)bouteille ou litre, Whiskey, Rhum, Brandy, etc.*
- *Sortes de liqueurs consommées. Exemple : absinthe %, sans alcool %, etc.*
- *Évolution des spiritueux sur 5 ans (2016 à 2021).*

En réponse à votre demande, nous souhaitons tout d'abord vous informer que nous ne détenons pas de documents qui répondent à votre demande telle que formulée et ce conformément à l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection de renseignements personnels*.

Cependant, nous sommes en mesure de vous communiquer les ventes brutes ainsi que de la quantité de litres vendus par catégorie de produit dans les succursales de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et ce, pour les cinq dernières années. Vous trouverez donc ci-joint un tableau faisant état de ces données.

. ... /2

Nous tenons cependant à vous rappeler que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez, ci-jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez, [REDACTED] l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable adjoint à l'information

[REDACTED]  
Me Daniel Collette

P.J.

# Société des alcools du Québec

## Sommaire des ventes en dollars et litres

Région administrative de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine <sup>(1)</sup>

### **Ventes brutes <sup>(2)</sup> et litres - Région MIC de Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine**

	Exercices financiers				
	2022 <sup>(3)</sup>	2021	2020	2019	2018 <sup>(4)</sup>
<b>Ventes en dollars par catégories de produits</b>					
<b>En milliers de dollars</b>	<b>50 720 \$</b>	<b>43 957 \$</b>	<b>42 439 \$</b>	<b>39 413 \$</b>	<b>38 262 \$</b>
<b>Répartition :</b>					
Vins	60,8%	60,9%	61,9%	62,6%	63,2%
Spiritueux	32,9%	33,8%	33,6%	33,4%	33,2%
Prêts-à-boire, bières et cidres	6,3%	5,3%	4,5%	4,0%	3,6%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Ventes en volume par catégories de produits</b>					
<b>En milliers de litres</b>	<b>2 435,8</b>	<b>2 154,5</b>	<b>2 121,9</b>	<b>1 985,3</b>	<b>1 960,0</b>
<b>Répartition :</b>					
Vins	66,2%	68,1%	69,7%	71,3%	72,5%
Spiritueux	17,7%	18,2%	18,4%	18,5%	18,5%
Prêts-à-boire, bières et cidres	16,1%	13,7%	11,9%	10,2%	9,0%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

#### Notes :

(1) La région MIC de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine comprend les succursales suivantes:

- 33533 Gaspé
- 33544 Chandler
- 33551 Sainte-Anne-des-Monts
- 33552 Paspébiac
- 33554 Carleton
- 33566 Iles-de-la-Madeleine
- 33593 Percé
- 33613 New Richmond
- 33619 Pointe-à-la-Croix
- 33851 Rivière-au-Renard
- 33860 Bonaventure
- 33862 Grande-Vallée

(2) Les ventes brutes incluent les taxes de vente

(3) Résultats préliminaires

(4) Exercice financier de 53 semaines

# **LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**1.** La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Bureau 2.36  
525, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741  
Télec : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196  
Télec : (514) 844-6170

**Courriel de la Commission :** [cai.communications@cai.gouv.qc.ca](mailto:cai.communications@cai.gouv.qc.ca)

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considéré comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).